



DELIBERATION

Objet : Université Jean Monnet - Convention de partenariat pour l'organisation de conférences « Université Pour Tous »

Le 2 février 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 janvier 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Cyrille CHAPOT, Leihla KHEBRARA, Marie MONTET, Niyazi KARA, Mauricette MOINE, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Baptiste PEPIN, Bernadette PONSON, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Nicole BRUEL à Monsieur Eric VOCANSON, Madame Pascale DUMAZET à Madame Marie-Claire GRANGE, Madame Noélia SEGUIN à Madame Leihla KHEBRARA, Monsieur Emmanuel ROBERT à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Monsieur Louis BELLE à Monsieur François DRIOL.

Absente : Madame Mauricette MOINE.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2009, le Château de Bouthéon programme des conférences en tant qu'antenne de l'Université Pour Tous (UPT), dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Jean Monnet. Plusieurs conventions ont été approuvées successivement par l'Assemblée.

Il ajoute que l'Université Jean Monnet propose un cycle de conférences dispensées par des spécialistes selon un programme qui reflète les grands champs disciplinaires de l'Université. L'objectif est d'enrichir la culture générale et scientifique des citoyens et les inviter à la réflexion sur de grands sujets de société.

Monsieur le Maire indique qu'afin de poursuivre ce dispositif, l'Université Jean Monnet nous propose une nouvelle convention définissant les conditions administratives, à savoir :

- La Commune organise ses conférences, recrute et rémunère les intervenants,
- L'UPT apporte son assistance pour l'élaboration des programmes de conférences et partage son réseau d'intervenants et de formateurs,

- La Commune s'engage à mettre en valeur le logo de l'UPT dans sa communication dédiée et à mentionner le partenariat,
- L'UPT diffusera et relaiera le programme de conférences de la Commune sur ses supports habituels,
- La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec l'Université Jean Monnet dans le cadre de l'organisation de conférences « Université Pour Tous », à compter du 1^{er} février 2026 pour une durée de 3 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier, y compris d'éventuels avenants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 3 février 2026

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

